



Une stèle sera inaugurée le 30 juillet sur le site dans le " Jardin du Souvenir ".
De nouveaux budgets seront libérés pour l'indemnisation des victimes.

Ghislenghien, 30 juillet 2004. Une conduite de gaz explose. Les victimes de la catastrophe vivent un cauchemar. Après la douleur physique causée par les brûlures et une hospitalisation parfois très longue (le dernier blessé n'a pu regagner son domicile qu'en juin dernier), vient le temps des factures. Jusqu'ici, les mutuelles ont pris en charge le remboursement de certains frais. *Un budget de 1,8 million d'euros vient d'être débloqué pour le remboursement des bandages actifs*, a expliqué le ministre de la Santé publique, Rudy Demotte (PS). *En outre, dès le 1er janvier 2006, les centres de grands brûlés* en Belgique prendront en charge, de manière forfaitaire, les frais liés aux médicaments non remboursés, pour un budget total de 300.000 euros, a-t-il ajouté. La Fondation belge des Brûlures salue les mesures prises, mais estime que trop de dépenses restent encore à charge des victimes, notamment concernant le traitement, la revalidation et parfois les soins à domicile.

A ce propos, on signalera que les assureurs belges sont parvenus à un accord sur un " plan catastrophe " qui permettrait de dire clairement et précisément aux victimes, la somme à laquelle elles pourraient prétendre et quels seraient les délais de paiements.

Par ailleurs Guy Verhofstadt, Premier ministre, a indiqué que la Fondation Ghislenghien (elle indemnise les victimes qui ne sont pas assurées) poursuivra ses activités *car il reste des dossiers qui ne sont pas clos*.

Mais les conséquences de l'accident ne sont pas seulement financières. *Vivre une catastrophe est un événement traumatisant. C'est pourquoi un bon soutien psychosocial pendant la phase aiguë est recommandé*, explique Nancy Van Loey, chercheuse scientifique pour l' Association néerlandaise des centres de grands brûlés. Les résultats provisoires d'une étude menée par l'Institut ont établi que les victimes de Ghislenghien présentent un niveau de traumatisme élevé (40,7 %).

Le ministre fédéral de la Santé a pris ces remarques en considération : depuis le 1er juillet, un coordinateur et un psychologue ont été affectés à chaque centre spécialisé dans le traitement des brûlés en Belgique afin d'assurer un suivi psychosocial.

On notera encore cette autre décision du gouvernement : la création d'un point de contact fédéral d'informations câbles et conduites (CICC). Il s'agira en fait d'un site internet accessible aux services de secours mais aussi à ceux qui font des travaux à proximité d'installations de transports de produits dangereux.

Très loin de ces décisions, les familles des victimes participeront le 30 juillet prochain à une journée de commémoration organisée par la Ville d'Ath sur le site de la catastrophe. Une stèle (3 mètres de hauteur) intitulée " L'Elan " sur laquelle ont été gravés le nom des 24 victimes sera installée dans le " jardin du Souvenir ". Plus qu'un symbole !

D.D. (st.)

© Rossel & Cie S.A. - Le Soir, Bruxelles, 2005



Retour au titre